



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche réunit le 26 avril 2018 devait traiter de la révision générale du P.L.U. Des incertitudes sur les surfaces à construire ont amené le Maire à ajourné cette affaire.

Une nouvelle conseillère municipale

Le groupe d'opposition « Un nouvel élan pour Saint-Pantaléon-de-Larche » évolue. En effet, Monsieur Jean-Yves Schramm a remis sa démission pour motif personnel au Maire. Cela induit de fait, l'élection du suivant sur la liste, en l'occurrence Madame Fabienne Wemelle. Le Maire a accueilli cette nouvelle élue de façon cordiale et républicaine. Madame Wemelle se substitue à Monsieur Schramm dans ses différentes représentations notamment au sein de la commission « Affaires scolaires et périscolaires, développement culturel et sportif, vie associative et animation ».

Urbanisme : ajournement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) du Programme Local d'Urbanisme (P.L.U).

Le Conseil Municipal devait à nouveau travailler sur le P.A.D.D. du P.L.U. Celui-ci se situe dans le contexte du Grenelle de l'Environnement, qui impose des réductions drastiques au niveau des surfaces constructibles. Dans le nouveau P.L.U., seule une trentaine d'hectares pourront être consacrés à l'habitat.

Dans ce contexte tendu, un bailleur social envisage de céder 4 hectares à un aménageur pour créer une nouvelle zone pavillonnaire. Pour le Maire, il apparaît indispensable de savoir à quelle vitesse ce projet pourra se réaliser afin de classer justement cette surface dans le nouveau règlement du P.L.U. La discussion autour du P.A.D.D. a été rapportée à fin mai, le temps d'avoir une vision plus claire sur cette affaire qui représente à elle seule 13% de la prochaine surface constructible.

Les élus ont choisi de renouveler la convention liant la commune avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B) pour le service d'instruction du droit des sols. La C.A.B.B. assure, en effet, l'instruction des permis de construire de la commune, dans de bonnes conditions techniques (en 2017, la C.A.B.B a traité 162 certificats d'urbanisme, 69 déclarations de travaux et 42 permis de construire dont 4 permis d'aménager).

Affaires financières

Les élus ont approuvé la modification des statuts du syndicat intercommunal du collège de Larche. Ils prévoient que le syndicat devienne propriétaire et gestionnaire de l'ensemble de l'ensemble des équipements sportifs, ce qui n'était pas le cas, du fait de la dissolution de l'ancien syndicat de Larche-Lafeuillade.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à conserver les retenues de garantie de l'entreprise Germain Environnement. En effet, celle-ci était titulaire du lot « construction bois » sur le parc de Lestrade mais elle a malheureusement été placée en liquidation judiciaire.

Une somme de 2 295 euros sera reversée à la commune dans le cadre des opérations de clôture de la liquidation judiciaire de la société Coly rénovation Construction. En effet, la commune avait été contrainte de se substituer à ce promoteur défaillant.

Enfin, les élus ont autorisé le déclassement de deux débroussailleuses, une sera cédée au plus offrant, l'autre détruite.

Le tableau des emplois de la commune a été mis à jour.

Dénomination

Les conseillers municipaux, après concertation avec la ville de Brive ont décidé de baptiser l'artère centrale de la ZAC de Brive-Laroche « Avenue des droits de l'homme » Le nom sera homogène sur les deux communes. Il faudra coordonner la numérotation des différentes implantations industrielles.

Martine Jugie en charge de ce dossier a signalé que la prochaine séance de remise de plaques aura lieu le 26 mai prochain et que la campagne de dénomination/numérotation s'achèvera cette année par le secteur de Granges.

Baptême de l'ensemble polyvalent Charles Ceyrac

Compte tenu de l'avancement des travaux de restructuration du bâtiment Charles Ceyrac, les élus se sont concertés sur la dénomination des différentes salles du bâtiment.

Afin d'éviter toute confusion avec la salle des fêtes, il a été décidé de dénommer le bâtiment Charles Ceyrac « Espace Culturel Charles Ceyrac ».

La médiathèque portera le nom de Marcelle Delpastre (1925-1998) Agricultrice corrèzienne, Poète, conteuse, romancière et ethnologue, Marcelle Delpastre est aujourd'hui reconnue comme l'un des dix plus grands écrivains occitans du XXe siècle.

La salle de conférence sera baptisée « Salle Simone Weil ». Les nouvelles salles de réunion créées à l'occasion de la restructuration porteront les noms « Yves Lebas », éminent personnage de l'animation locale et animateur du groupe folklorique Les Pastoureaux et « Yvon Chalard » (1923-2013) Vice-Président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Au titre des prochains rendez-vous communaux, Monsieur le Maire a rappelé les dates suivantes :

- samedi 05 mai : visite du Parc de Lestrade avec les associations communales
- vendredi 18/05 (18h) : réunion de bilan de l'opération participation citoyenne,
- samedi 26/05 (09h30) : remise des plaques de numérotation
- dimanche 10/06 : repas des aînés
- lundi 11/06 : au Parc de Lestrade, à 15h, remplissage de l'hôtel à insectes avec 3 classes élémentaires et à 18h30 : conférence sur le thème « jardiner avec les insectes »
- Jeudi 14/06 (20h30) : réunion de quartier « Granges » pour la dénomination des rues.

Stéphane Carpentier – Nouveau Directeur des Services Techniques



Alain Lapacherie Maire - Martine Jugie Adjointe en charge du Patrimoine – Stéphane Carpentier
Nouveau Directeur des Services Techniques.

En marge du Conseil municipal du 26 avril, Alain Lapacherie le Maire a présenté aux élus Monsieur Stéphane Carpentier, nouveau Directeur des Services Techniques de la commune. Monsieur Carpentier est un cadre confirmé. Sa candidature a fait l'unanimité lors du jury de recrutement compte tenu de son expérience, de ses compétences et de sa polyvalence. Monsieur Carpentier a une ancienneté de 17 ans sur la commune d'Objat où il exerçait des fonctions similaires. Cette arrivée sur Saint-Pantaléon-de-Larche est un beau challenge. En effet, l'intéressé passe d'une commune de la strate de 3 500 habitants à une commune de près de 5 000 habitants. Stéphane Carpentier aura à assumer le management et la coordination de l'ensemble des activités techniques de la collectivité. Il assurera le pilotage des grands investissements de la collectivité comme la restructuration du bâtiment Charles Ceyrac (chantier de 2,5 millions d'euros), les programmes routiers. Il interviendra également avec les partenaires de la commune dans la conception des nouveaux quartiers résidentiels, notamment sur le secteur de Galandy avec 34 logements et une dizaine de terrains à bâtir.